

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

Bi Ullon

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N°: 97/00042

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Chaussee de

Dinant We Pion

PROPRIETAIRE: INMO. COPPIN 104 R.

Adresse: de la Gobie - 1360 Perwez

DEMANDEUR: _____

Adresse: JDElec

INSTALLATEUR: 125 R. Fanconval

Adresse: 1367 Kuppel

TVA ou CI: 949-470-086

DISTRIBUTEUR: Electrolac

Ref.: _____ Compteur n°: A place

Index: _____

Date du contrôle : 22/09/2000 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (RT art. 231) (Prescriptions distributeur) Electrolac

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : A1p - A5

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension 230 V

Protection raccordement Mad 63 A

Câble aliment, tableau, princ. : 4 x 10 mm²

Inter.gén. : type A631/300mA

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma TT

Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 11 ; RA: 4,5 Ohm; RI tot 220 MOhm

DESCRIPTION : _____

A631/300mA pour les circuits
1 à C + F

A631/300mA pour les circuits A, B, C

Néant

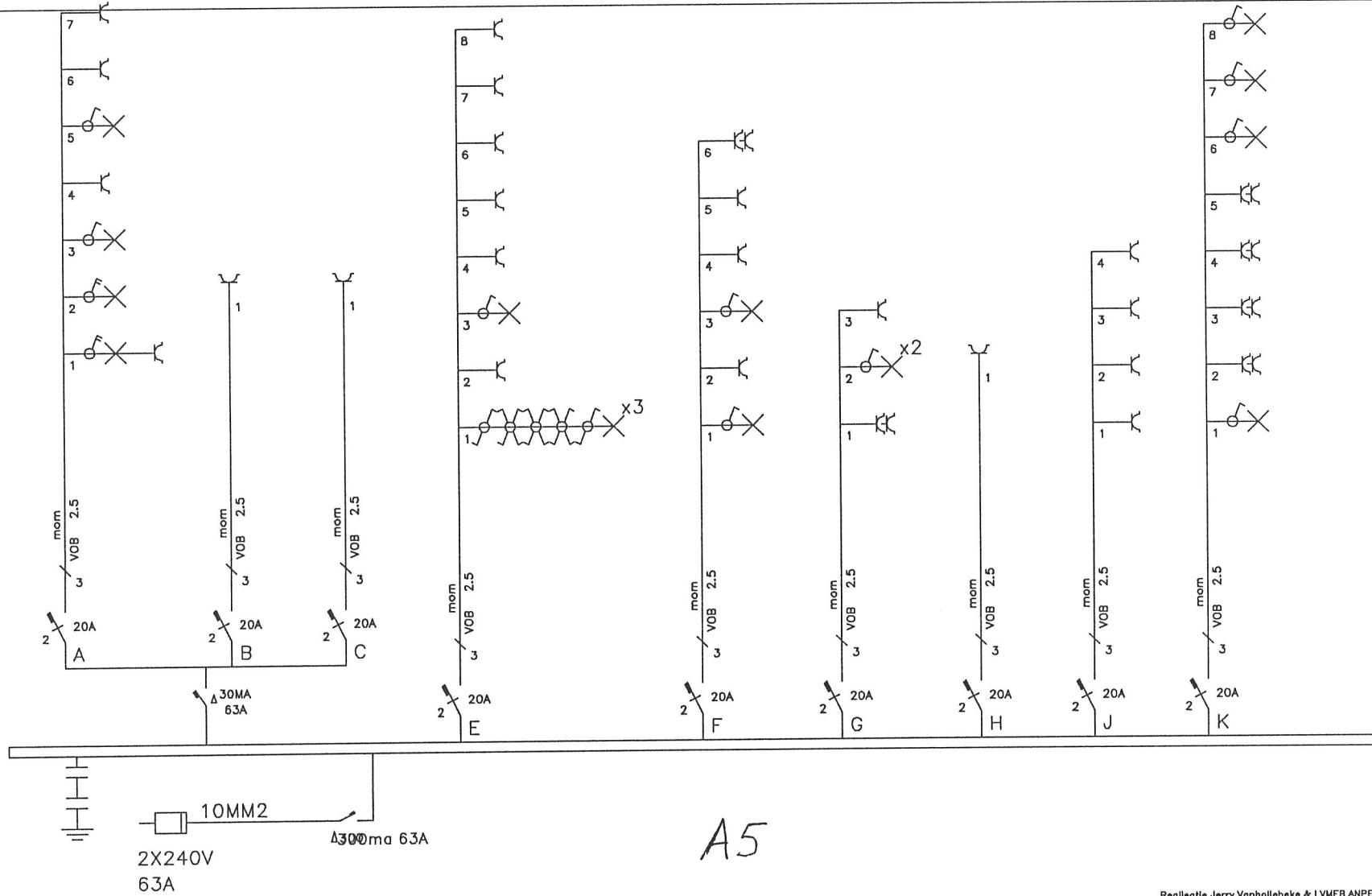
Infractions constatées et/ou notes : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 22/09/2023 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
 2. L'installation n'est pas conforme.
 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
 L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

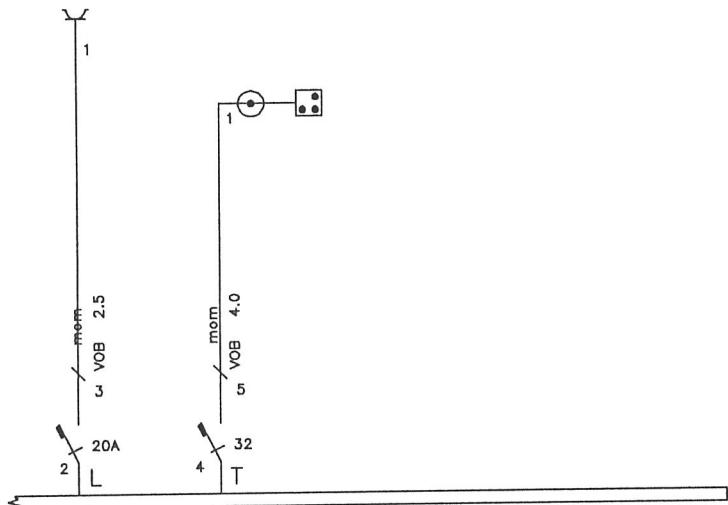
L'AGENT VISITEUR : 0,0 Pluvinet
n° + nom + signature

Le directeur,



Realisatie Jerry Vanhollebeke & LVMEB ANPEB 1993-1998

BTW Organisme de contrôle agréé Secteur du Brabant Wallon 22/09/00 Signature <u>Pascal WATHELET</u> Agent visiteur N°90	RESIDENCE VULPILIO Chsse de Dinant WEPION Signature	Le responsable 22/09/00 Signature 	2D ELEC sprl Rue de Fauconval, 125 1367 HUPPAYE Tel: 010/81.40.46 TVA: BE 449.470.086
--	--	---	---



A5

BIV Organisme de ORGANISME DE CONTROLE AGREE Secteur du Brabant Wallon 22/09/00 Signature 22 SEP. 2000 Pascal WATHELET Agent visiteur N°90	RESIDENCE VULPILIO Chsse de Dinant WEPION	Le responsable 22/09/00 Signature	<small>Realisatie Jerry Vanhalstebbeke & LVMEB ANPEB 1993-1996</small> 2D ELEC sprl Rue de Fauconval, 125 1367 HUPPAYE Tel: 010/81.40.46 TVA: BE 449.470.086
--	---	--	--

